

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance Conseil Municipal  
du 7 février 2025

Porté à l'affichage le 14 février 2025

Le Conseil Municipal réuni le 7 février 2025, à 20h00, sous la présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire (14 présents, 1 pouvoir)

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2024.
- **PREND ACTE**, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 :
  - Le loyer du logement situé 56 impasse de la Cure sera de 650,00€
  - Le loyer du logement situé 62 impasse de la Cure sera de 517,97€
  - Le loyer du logement situé 1 place des Halles sera de 400,00€
  - Le loyer du garage du logement situé 19 place des Halles sera de 30,00€
  - Le loyer du logement situé 25 place des Halles sera de 330,00€
  - L'ensemble des loyers des logements et/ou garages de la commune seront gelés
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, l'engagement des dépenses d'investissement pour 2025 à hauteur de 102 734,00€, en répartissant comme suit les dépenses prévues :
  - Compte 2157 (matériel et outillage technique) : 6 000,00€
  - Compte 2112 (terrain de voirie) : 5 000,00€
  - Compte 2131 (bâtiments publics) : 91 734,00€
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au règlement d'intervention du service performance énergétique, énergies renouvelables et aux prestations diverses proposées par le SYDESL, AUTORISE Madame le Maire, à signer les propositions financières établies par le SYDESL dans le cadre des prestations proposées dans son catalogue. NOMME Monsieur Sébastien MASOYER comme élu référent de la démarche. CHERGE Madame le Maire de signer tout document afférent.
- **VOTE**, à l'unanimité, pour l'association pour la recherche sur la maladie de Charcot, une subvention de 300,00€ au titre de l'année 2025, et une subvention de 150,00€ au titre de l'année 2026.
- **VALIDE**, à l'unanimité, les ZAEnR arrêtées par l'Etat. Les conseillers souhaitent noter que ces ZAEnR sont pour eux des propositions et qu'ils ne souhaitent en aucun cas que cela permette de bloquer des projets différents ou dans d'autres zones.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité :
  - De créer un poste permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à 29,42/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
  - De supprimer un poste d'adjoint technique permanent, à 29,42/35<sup>ème</sup>, au 1<sup>er</sup> mars 2025
  - De créer un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à 15/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, ouvert au contractuel selon l'article Art. L332-8 3° du CGFP
  - De supprimer un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- VALIDE le tableau des effectifs modifié.
- **NOMME**, à l'unanimité, Mesdames Isabelle BAJARD, Martine FRAPPET, Amandine MONCHAUX, et Monsieur Alexandre DESMARIS comme membres de la commission pour l'attribution du logement 62 impasse de la Cure, qui se libère fin février.
- **PREND CONNAISSANCE** des informations suivantes :
  - Des dates des prochaines commissions
  - D'une proposition d'un particulier pour la vente d'un terrain à la commune : les conseillers souhaitent donner suite et demandent à madame le Maire de se renseigner plus avant
  - D'une proposition pour la vente d'un bâtiment à la commune : les conseillers ne souhaitent pas donner de suite favorable

- Du fonctionnement des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du PLUI
- D'une réunion avec la DRI pour évoquer le problème de sécurité routière à la croix de Plainchamp et son projet d'aménagement
- Des avancées sur le recrutement d'un agent technique
- De la fin programmée du réseaux cuivre pour la téléphonie, avec l'obligation de passer à la fibre à l'horizon 2027
- D'une pétition adressée par le Club loisytais pour réclamer l'autorisation de laisser entrer un chien dans la salle Clairejoie, ce qui n'est actuellement pas autorisé par la commune.

La Séance est levée à 23 heures 18

Secrétaire de séance : Daniel PAUTET

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de Loisy pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Madame le Maire,  
Isabelle BAJARD

Le secrétaire de séance,  
Daniel PAUTET